

# **RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

# 1. CHAMP D'ACTIVITÉ

## 1.1. Définition

Le titulaire de la spécialité « Techniques d'interventions sur installations nucléaires » de baccalauréat professionnel est membre actif d'une équipe opérationnelle intervenant en environnement nucléaire.

Son travail consiste à :

- participer à des opérations de logistique nucléaire ;
- participer à la gestion de déchets des industries nucléaires ;
- participer aux opérations de démantèlement d'installations ;
- assurer des opérations de maintenance préventive et corrective.

Ceci dans le cadre des obligations liées à la radioprotection, à la sûreté, à la sécurité et à la qualité en vigueur dans l'industrie nucléaire.

### **Profil du titulaire du Baccalauréat professionnel :**

L'organisation de travaux dans un environnement spécifique, tel que celui de l'industrie nucléaire, nécessite des comportements professionnels adaptés : rigueur, disponibilité, stabilité, autorité associée à des qualités relationnelles avérées, adaptabilité et sens de la polyvalence, capacité d'information des intervenants.

## 1.2. Contexte professionnel

### 1.2.1. Emplois concernés

Le titulaire de la spécialité « Techniques d'interventions sur installations nucléaires » de baccalauréat professionnel est un intervenant au sein d'une équipe travaillant sur des chantiers polyvalents ; il peut être aussi conducteur de machines ou d'outils complexes.

Il dispose de compétences et de connaissances permettant d'occuper les emplois suivants :

- Agent de logistique nucléaire
  - Prend en charge la propreté nucléaire et la réalisation des opérations de confinement ;
  - Assure l'assistance chantier (habillage et déshabillage des intervenants) ainsi que l'approvisionnement des chantiers ;
  - Procède à la décontamination des locaux et des matériels, collecte, trie et conditionne les déchets, gère les entrées et sorties des personnels (procède dans ce cadre à la manipulation de charge) ;
  - Peut être affecté à l'exploitation de magasins, de laverie industrielles et à la conduite d'engins, aux activités de radioprotection ;
  - Identifie avant d'intervenir, les risques à son poste de travail et dans son environnement immédiat, et adapte son travail en fonction de cette analyse.
- Agent d'intervention et d'exploitation
  - Fait preuve de vigilance dans l'application des règles de sécurité/sûreté/environnement ;
  - Met en place des confinements (sas) suivant les interventions ;
  - Prépare, suit et replie le chantier ;
  - Réceptionne les équipements et matériels contaminés ;
  - Réalise le traitement de décontamination de ces équipements ou matériels par bains chimiques, jets sous pression ou ultra-sons pour éliminer la contamination radioactive ;
  - Réalise des expertises sur ces équipements ou matériels ;
  - Réalise la réduction, le tri, le conditionnement et l'évacuation des déchets ;
  - Réalise le conditionnement et l'évacuation de matériel après assainissement.

- Agent technique
  - Responsable de l'exécution d'interventions (essais, mesures et analyses physiques ou physico-chimiques, opérations sur le combustible, opérations de maintenance préventive ou curative) de son domaine de responsabilité ou sous la responsabilité d'un chargé de travaux en respectant les règles techniques, de sûreté, de sécurité, de radioprotection, d'environnement et de délai ;
  - Participe à l'organisation des activités qui lui sont confiées par le responsable d'équipe ou le chargé de travaux, notamment en ce qui concerne les besoins nécessaires en matériel, outillage, matière, pièces de rechanges et dossier d'intervention ou mode opératoire ;
  - S'approprie les risques de l'activité lors de la préparation de l'intervention et met en œuvre les procédures associées, s'approprie les gammes d'intervention avant intervention ;
  - Assiste le technicien dans la préparation de l'intervention en tant qu'exécutant des travaux ;
  - Identifie les écarts et alerte en temps réel sa hiérarchie, réalise sous couvert du chargé de surveillance une partie des actions de surveillance du programme de surveillance ;
  - Réalise des activités dans le cadre d'une mission de chargé de travaux.
  
- Agent d'intervention
  - Trie et conditionne des déchets ;
  - Met en place des confinements (sas) suivants les interventions ;
  - Réalise des travaux de maintenance (changement filtres, ...) ;
  - Effectue des travaux d'assainissement et de décontamination ;
  - Prépare, suit et replie et le chantier.
  
- Agent de démantèlement
  - Intervient en milieu hostile ( $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\Gamma$ ...) selon les règles établies ;
  - Démantèle, découpe, assainit des matériaux en respectant des modes opératoires ;
  - Réalise des confinements ;
  - Réalise des interventions en boîte à gants.

### 1.2.2 Types d'entreprises et domaines d'activités

L'activité du titulaire du baccalauréat professionnel s'exerce dans les entreprises de production du secteur nucléaire ou de secteurs utilisateurs de sources radioactives, et prestataires associés.

Les domaines d'activités sont :

- les entreprises du secteur de la production nucléaire, essentiellement prestataires de service, ayant pour activités la logistique nucléaire, l'assainissement/décontamination d'installations, la gestion opérationnelle d'ateliers de traitement de déchets, le démantèlement ;
- les entreprises de fabrication ou d'utilisation de sources radioactives, de produits radio pharmaceutiques ou de générateurs de rayonnements ;
- les entreprises prestataires de service ayant pour activité la maintenance en milieu nucléaire ;
- les organismes chargés d'intervenir en cas d'incident radioactif.

### 1.2.3. Place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire de la spécialité « Techniques d'interventions sur installations nucléaires » de baccalauréat professionnel, exerce son activité d'intervenant sous la responsabilité de l'encadrement qui a défini avec lui le contenu des travaux en conformité avec les cahiers des charges, les moyens matériels et humains à mettre en œuvre et les contraintes réglementaires à respecter.

#### 1.2.4. Environnement économique et technique des emplois

Le contexte économique des emplois se caractérise par :

- L'accroissement de la durée de vie des réacteurs et, par voie de conséquence, du nombre des opérations de maintenance « lourde » ;
- La montée en puissance des opérations de démantèlement d'installations appartenant aux donneurs d'ordre de la filière nucléaire sur au moins vingt ans ;
- La mise en œuvre d'installations nouvelles de recherche ou de production ;
- La généralisation des travaux de sous-traitance sous forme de « prestations intégrées » renforçant les responsabilités des entreprises intervenantes ;
- Le renouvellement normal de la population concernée suite à des départs en retraite ou à une « fonte naturelle ».

Le contexte technique de l'emploi se caractérise par :

- La maîtrise des outillages utilisés et de leur entretien courant ;
- La maîtrise des outils de l'information et de la communication, ainsi que de techniques et d'outils d'organisation spécifiques à l'activité (planification, etc.) ;
- Les connaissances réglementaires, économiques et commerciales, et opérationnelles liées à l'activité ;
- La connaissance du système de management de la qualité au sein de l'entreprise, permettant l'évaluation permanente des travaux engagés et une capacité d'amélioration continue.

#### 1.2.5. Champs d'exercice de l'emploi

A partir du contrat défini et validé par l'entreprise et le client, des études préalables effectuées par l'entreprise en vue de leur mise en œuvre opérationnelle dans le cadre d'une organisation qualité, l'activité du titulaire concerne :

- la participation à l'organisation d'interventions ;
- leur réalisation et leur suivi dans le respect des procédures, des règlements d'hygiène, de sécurité et de radioprotection à l'égard du personnel, avec le souci de la satisfaction du client, de la préservation de l'intégrité des installations, ainsi que de la maintenance des matériels ;
- la correction au plus tôt des dysfonctionnements et leur enregistrement.

Dans son activité, le titulaire de la spécialité « Techniques d'interventions sur installations nucléaires » du baccalauréat professionnel doit être :

- un participant actif à toute démarche de management de la qualité et à tout programme d'optimisation en particulier dans le domaine environnemental ;
- un interlocuteur facilitant les relations au sein de l'équipe ;
- un utilisateur des moyens de communication définis pour satisfaire les besoins internes ;
- un acteur privilégié du retour d'expérience.

#### 1.3. Délimitation de l'activité

Les activités répondent en permanence au souci d'optimiser les moyens, les coûts, de respecter les délais prescrits et d'informer en temps réel sa hiérarchie.

Un certain nombre d'évolutions générales doivent être prises en compte :

- l'exigence systématique « d'industrialisation » des activités proposées ;
- la recherche d'une meilleure qualité de service, associée à une évolution permanente, en vue d'une politique de travaux aussi proche que possible du « zéro défaut » ;
- l'apparition de nouvelles technologies ;
- l'élévation des exigences dans le domaine de la protection du personnel et du respect de l'environnement.

De ces évolutions résultent des besoins qui permettent de délimiter le champ d'activité du titulaire de la spécialité « Techniques d'interventions sur installations nucléaires » baccalauréat professionnel, qui intervient, majoritairement, au niveau des fonctions suivantes :

- participation à la préparation des travaux et du chantier comprenant l'approvisionnement des produits et matériels nécessaires ;
- prévention et gestion des risques identifiés par les études ;
- réalisation et suivi des travaux et gestion correspondante dans le cadre d'une organisation qualité ;
- conditionnement et expédition des produits générés par le chantier ;
- repli de chantier suivant les règles de l'art ;
- retour d'expérience.

Il doit être capable de s'adapter aux tâches énoncées ci-dessus à partir de connaissances générales minimales essentielles dans ce type d'activité.

Il est en outre nécessaire de préciser l'autonomie du futur diplômé dans les activités et tâches qu'il aura à accomplir sachant, que dans tous les cas, il devra se conformer aux règles générales définies par son entreprise et qu'il devra rendre compte de son travail à son supérieur hiérarchique.

<b>Tâches</b>	<b>Niveau d'autonomie</b>
Exécute la tâche demandée en respectant la procédure prescrite ou les règles définies par l'entreprise ou le donneur d'ordre	1
Prépare et/ou met en œuvre et/ou contrôle la tâche demandée sous la responsabilité de sa hiérarchie	2

## 2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET TÂCHES PROFESSIONNELLES

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		TÂCHES PRINCIPALES	AUTONOMIE	
A1	FIABILISER LES INTERVENTIONS ET COMMUNIQUER	T1.1	S'informer auprès du chef d'équipe des éléments constitutifs du dossier	2
		T1.2	Informar sa hiérarchie des écarts constatés en termes de déroulement du chantier, de sécurité classique et/ou radiologique	2
		T1.3	Informar la hiérarchie des remarques du client	2
		T1.4	Assurer le suivi de sa dosimétrie individuelle et la comparer avec la valeur cible	1
		T1.5	Appliquer les consignes issues de l'analyse des risques	1
		T1.6	Interpréter les éléments d'information acquis par ses sens et/ou des appareils de mesure en vue d'appliquer la procédure prescrite (cas d'écarts constatés)	2
		T1.7	Arrêter le chantier en cas de danger grave et imminent	2
		T1.8	Appliquer les procédures prescrites dans les documents « qualité »	1
		T1.9	Adopter une posture réflexive permettant l'optimisation de son intervention (coûts, délais, déchets, radioprotection...)	2
		T1.10	Renseigner la traçabilité des tâches exécutées et des écarts constatés dans tous les domaines exigés	1
		T1.11	Contrôler la bonne exécution des travaux	1
		T1.12	Participer au contrôle du respect des objectifs de production vis à vis du client	1
		T1.13	Contrôler le respect des objectifs de dosimétrie, de sécurité et de qualité vis à vis de son intervention	1
		T1.14	Mesurer et rendre compte des écarts	1
		T1.15	Vérifier le bon fonctionnement des appareils et instruments de contrôle et de mesure (validité des contrôles de conformité et d'étalonnage, bon fonctionnement)	1
		T1.16	Participer à la mise en œuvre des contrôles de l'environnement de travail et des déchets générés	1
A2	EXÉCUTER DES OPÉRATIONS DE LOGISTIQUE	T2.1	Mettre en œuvre l'ensemble des matériels nécessaires à l'intervention	2
		T2.2	Assurer la disponibilité et contrôler le fonctionnement des matériels par rapport à des paramètres nominaux	2
		T2.3	Mettre en œuvre le confinement	1
		T2.4	Participer à l'approvisionnement du chantier	1
		T2.5	Participer à la décontamination des locaux et des matériels	1
		T2.6	Réaliser la manutention manuelle	1
		T2.7	Suivre le planning et les paramètres de production associés (qualité, coûts)	1
		T2.8	Identifier les écarts et organiser les corrections mises en œuvre avec l'accord de la hiérarchie et du client	2

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		TÂCHES PRINCIPALES		AUTONOMIE
A3	PARTICIPER À LA GESTION DES DÉCHETS	T3.1	Mettre en œuvre, suivant les conditions locales du chantier, des opérations de collecte, tri, conditionnement, étiquetage et évacuation des déchets (zonage, balisage) et reprise d'effluents : Trier ses déchets Conditionner et reconditionner des déchets Respecter le zonage	1
		T3.2	Démarrer, conduire et arrêter un système automatisé ou une installation de gestion ou traitement de déchets en utilisant des moyens de manutention associés	1
A4	EXÉCUTER DES OPÉRATIONS DE DÉMANTÈLEMENT	T4.1	Démarrer, conduire et arrêter un outillage spécifique nécessaire aux travaux envisagés (métaux et béton)	1
		T4.2	Procéder au déplacement de charges	1
A5	PARTICIPER A LA SÉCURITÉ ET A LA RADIOPROTECTION	T5.1	Appliquer les mesures de sauvegarde adaptées dès qu'un écart, un incident ou un accident est constaté et en conserver l'historique et/ou les pièces justificatives et les résultats associés	2
		T5.2	Faire des contrôles radiologiques	1
		T5.3	Assurer l'habillage et le déshabillage	1
		T5.4	Faire respecter les consignes de sureté et de sécurité	2
		T5.5	Mettre en place des protections biologiques	1
A6	EXÉCUTER DES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE	T6.1	Préparer son intervention et/ou la logistique associée	2
		T6.2	Proposer des améliorations sur l'environnement de son intervention	2
		T6.3	Réparer un bien par remplacement de composants	2
		T6.4	Réaliser des opérations prescrites de contrôle et/ou de surveillance	1
		T6.5	Réaliser des opérations planifiées	1

# **A1 : Fiabiliser les interventions et communiquer**

## **Conditions de réalisation**

- Toutes les pièces du dossier nécessaires à l'exécution de l'intervention et à la transcription du retour d'expérience de l'intervention ;
- Moyens de mesure radiologique disponibles et étalonnés ;
- Pièces nécessaires à la traçabilité des écarts, incidents, accidents disponibles ;
- Documents opérationnels du système qualité de l'entreprise (procédures, consignes, fiches d'écart et d'amélioration) disponibles.

## **Résultats attendus**

- La maîtrise des éléments constitutifs du dossier est effective ;
- Les fiches d'écarts sont transmises et remplies ;
- La dosimétrie est conforme à l'étude préalable ;
- Les fiches de résultat ou d'écart, comptes rendus d'incident ou accident sont transmis et remplis ;
- La planification est respectée ;
- Les documents sont renseignés ;
- Les activités sont optimisées après intégration des contraintes ;
- La conformité au cahier des charges en regard des objectifs de production est assurée ;
- La conformité au « plan qualité particulier » défini pour l'intervention (plan contrôle qualité) est respectée ;
- L'intervention s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.



## **A2 : Exécuter des opérations de logistique**

### **Conditions de réalisation**

- Le dossier d'intervention ;
  - Cahier des charges ;
  - Plan de circulation ;
  - Plan de prévention ;
  - Analyse des risques liés à l'intervention et à la gestion des déchets ;
  - Évaluation dosimétrique prévisionnelle initiale individuelle ;
  - Organigramme de l'intervention ;
  - Planning de l'intervention ;
  - Modes opératoires ;
  - Plan de contrôle : Domaine sécurité et Radioprotection ;
  - Qualité, Fiche d'écart ;
- Ressources techniques disponibles (matériels et moyens de sécurité et de contrôle) et équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Consignes de sécurité radiologique et conventionnelle.

### **Résultats attendus**

- La connaissance des tâches à effectuer est effective ;
- L'information de la hiérarchie de l'avancement du chantier est permanente ;
- La maîtrise des moyens d'information est effective ;
- La prise en compte de l'ensemble des risques professionnels et l'application du Plan de Prévention sont respectés ;
- Les consignes sont respectées ;
- Le traitement des aléas est effectif ;
- La mise en place des moyens de protections individuels est conforme ;
- La prise en compte des exigences du plan de prévention est effective ;
- Le dossier d'intervention est assimilé ;
- Les éléments d'information permettant de vérifier la conformité aux exigences sont transmis (indicateurs, délais, coût, dosimétrie...) ;
- La traçabilité de l'intervention est effective et l'alimentation du retour d'expérience assurée ;
- Le chantier est rendu dans sa configuration initiale d'exploitation ;
- L'inventaire du matériel utilisé et la restitution après contrôles (radioactivité, conformité) sont effectifs.

## **A3 : Participer à la gestion des déchets**

### **Conditions de réalisation**

- Le dossier d'intervention ;
  - Cahier des charges ;
  - Plan de prévention ;
  - Plan de circulation ;
  - Analyse des risques liés à l'intervention et à la gestion des déchets ;
  - Évaluation dosimétrique prévisionnelle initiale individuelle ;
  - Organigramme de l'intervention ;
  - Planning de l'intervention ;
  - Modes opératoires ;
  - Plan de contrôle : Domaine sécurité et Radioprotection ;
  - Qualité, Fiche d'écart ;
- Installations, outillages et ressources techniques disponibles (matériels et moyens de sécurité et de contrôle) ;
- Équipements de Protection Individuelle ;
- Consignes de sécurité radiologique et conventionnelle ;
- Directives et consignes spécifiques à l'établissement ;
- Appareils de mesure disponibles. Normes et consignes de sécurité disponibles ;
- Zonage déchets disponible ;
- Certificats d'agrément des produits ou matériaux spécifiques à la gestion des déchets mis à disposition ;
- Certificats d'étalonnage des matériels disponibles.

### **Résultats attendus**

- Le PAQP (Plan Assurance Qualité Particulier) est respecté ;
- Les règles de prévention des risques et les règles de sécurité sont respectées ;
- Les modes opératoires et les contrôles exigés sont respectés ;
- L'étiquetage de transport et l'identification des produits sont renseignés et sont conformes ;
- Les procédures d'utilisation des matériels sont respectées ;
- La traçabilité des déchets et des produits transformés est renseignée ;
- Le planning et les délais sont respectés ;
- Les règles de tri et de conditionnement des déchets sont respectées ;
- Le contrôle visuel et le contrôle radiologique sont effectifs ;
- Les contrôles sont correctement effectués ;
- Les installations et outillages sont en état de fonctionnement et les documents associés sont valides.

## **A4 : Exécuter des opérations de démantèlement**

## **Conditions de réalisation**

- Dossier d'intervention lié au chantier ;
  - Analyse des risques (sécurité, sûreté, radiologique) et plan de prévention ;
  - Plan de circulation ;
  - Inventaire déchets ;
  - Procédures de gestion de déchets applicables ;
  - Retour d'expérience ;
  - Modes opératoires des matériels (test, fonctionnement) ;
- Matériel de sécurité et consignes de sécurité internes ;
- Mise à disposition des matériels nécessaires ;
- Dossier technique des outillages et de l'installation, règles de gestion des déchets ;
- Certificats d'agrément des produits ou matériels spécifiques au démantèlement ;
- Matériels de contrôle pour l'exécution des travaux de démantèlement ;
- Appareils de mesures, certificats d'étalonnage.

## **Résultats attendus**

- Le planning est respecté ;
- La mise en œuvre des équipements de protection individuelle est respectée ;
- La dosimétrie prévisionnelle est respectée ;
- Les risques liés à son activité sont pris en compte ;
- L'utilisation des emballages ou des conteneurs de transport est optimale ;
- La mise en œuvre des moyens de zonage, de confinement et de ventilation est optimale ;
- Le nombre et le volume de déchets sont optimisés ;
- Les règles de sécurité et de fonctionnement de l'équipement sont respectées ;
- Les matériels ou l'équipement sont restitués dans des conditions respectant les prescriptions techniques de l'installation vis à vis de l'environnement ;
- Les contrôles de conformité liés à la sécurité et aux exigences sont correctement effectués et tracés ;
- Les documents sont correctement remplis ;
- Le cahier des charges du démantèlement est respecté.

## **A5 : Participer à la sécurité et à la radioprotection**

### **Conditions de réalisation**

- Dossier d'intervention et plans des locaux d'intervention ;
- Cartographie et analyse des risques, dossier ALARA (*cf : lexique*), prévisionnel dosimétrique ;
- Plan de prévention ;
- Plan d'urgence interne ;
- Moyens de communications et moyens de télécommunication opérationnels ;
- Liste des documents de sécurité et de radioprotection de l'entreprise disponibles ;
- Étiquettes, panneaux, et tous moyens de balisage disponibles ;
- Plans d'évacuation ;
- Liste du matériel à disposition au magasin ;
- Appareils de mesure, gamme de mise en service et de contrôle de fonctionnement et certificats d'étalonnage disponibles ;
- Mise à disposition des procédures de mise en service des protections collectives et individuelles.

### **Résultats attendus**

- La prise en compte de toutes les directives et connaissances nécessaires à son travail d'assistance est effective ;
- L'analyse des risques est respectée ;
- La prise en compte des informations liées à la sécurité et à la radioprotection est effective ;
- Les propositions d'amélioration sont transmises ;
- Les écarts sont relevés et transmis ;
- La traçabilité de l'intervention est établie et le retour d'expérience est clairement formulé ;
- En cas d'incident ou d'accident, les procédures de sécurité sont appliquées ;
- Les comportements des intervenants sont conformes aux directives internes à l'entreprise et du client ;
- Les différents contrôles sont réalisés et conformes.

# A6 : Exécuter des opérations de maintenance

## Conditions de réalisation

- Le plan de prévention de l'unité de travail ou du bien ;
- Dossier de préparation ;
  - Document unique d'évaluation des risques (Décret N°2001-1016) ;
  - Consignes écrites, le processus de remise en état, modes opératoires, procédures qualité...;
  - Dossiers constructeurs (maintenance et technique) ;
  - Plan de surveillance ;
  - Les notices d'utilisation des appareils de mesure et de contrôle ;
  - Planning des interventions ;
- Documents de maintenance ;
- Les outils informatiques, la gestion de maintenance assistée par ordinateurs (GMAO) ;
- Catalogues de composants, de pièces de rechange, de consommables ;
- Les outils de communication (document, téléphone, poste informatique, GMAO...) ;
- Carnet de notes et espace dédié à la communication ;
- Le bien ;
- Les outillages, les matériels de contrôle, de mesure, moyens de manutention, les moyens d'accès ;
- Les équipements de protection collectifs et individuels ;
- Les équipements nécessaires à la réalisation d'adaptations élémentaires ;
- Les éléments standards, les consommables, la matière d'œuvre ;
- Documentation technique des assemblages et de l'ajustage ;
- Les moyens d'accès ;
- Plan de maintenance préventive.

## Résultats attendus :

- L'amélioration proposée est recevable ;
- La manutention est effectuée en toute sécurité ;
- La sécurité des biens et des personnes n'est pas altérée à l'issue de la réparation ;
- La zone de travail est nettoyée et les déchets sont évacués ;
- Le bien est réparé et en état de marche ;
- Le descriptif de la solution est exploitable ;
- Les anomalies constatées sont signalées ;
- Les appareils de mesures, de contrôles sont utilisés suivant les procédures ;
- Les bons de sortie magasin ou de commande sont rédigés ;
- Les commentaires sont collectés et écrits pour mise à jour du dossier de maintenance ;
- Les composants, les pièces de rechange sont compatibles et disponibles ;
- Les consignes de sécurité sont respectées ;
- Les consommables et les pièces inutilisés sont rentrés au magasin ;
- Les éléments nécessaires à l'actualisation des schémas et documents techniques sont fournis ;
- Les mesures de prévention prescrites et les modes opératoires sont compris ;
- Les mesures de prévention spécifiques à l'intervention sont adaptées ;
- Les opérations de maintenance préventive sont réalisées conformément aux procédures ;
- Les opérations de surveillance sont réalisées conformément aux prescriptions ;
- Les outillages collectifs sont restitués en bon état au magasin ;

- Les outillages, les équipements, les matériels, les moyens de manutention sont préparés et vérifiés ;
- Les performances sont vérifiées ;
- Les résultats sont collectés et les documents de suivi sont renseignés pour permettre leur exploitation ;
- Les risques liés à l'environnement sont identifiés et évalués et les mesures de sécurité sont appliquées.